

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Conseil général de Burtigny
du mercredi 24 juin 2015 à 20h00 à la Salle communale de Burtigny**

1. Appel

Le président, Monsieur Patrick Rosselet, ouvre la séance à 20h00.

Suite à leur départ de la commune, Messieurs Daniel Grossmann et François Raval ont quitté le conseil. Après l'assermentation de Monsieur Bruno Givry, le conseil général compte 53 membres, dont 25 sont présents, 17 excusés et 11 absents.

Le président laisse ensuite la parole à Messieurs Julien Wettstein, directeur, et Olivier Tardy, doyen de l'Etablissement de l'Esplanade à Begnins, qui ont été invités par la Municipalité pour donner une courte présentation de l'application d'Harmos pour la rentrée scolaire 2015.

2. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014

Après lecture du procès-verbal, celui-ci est accepté à l'unanimité.

3. Règlement communal sur la protection des arbres et bosquets (préavis n° 1/2015)

Dans son rapport, la commission des arbres recommande au conseil général d'accepter le règlement tel que présenté.

Suite à la remarque d'un conseiller au sujet d'une différence entre les montants de la taxe mentionnés dans le préavis et dans le règlement annexé, un amendement est proposé.

- **Votation sur l'amendement** : Le conseil général accepte, avec une abstention, l'amendement suivant : Modification de l'article 6, alinéa 2 : « Le montant de cette taxe, fixée par la Municipalité, est de **Fr. 150.00 au minimum** et de Fr. 5'000.00 au maximum.
... »
- **Votation sur le règlement** : Le conseil général accepte, avec une abstention, le **règlement avec l'amendement**.

4. Acceptation de la bourse communale pour 2014 (préavis n° 2/2015)

Dans son rapport, la commission de gestion souligne la gestion rigoureuse des dépenses faite par la Municipalité qui a permis de limiter le déficit de la commune à Fr. 70'453.47, soit à un niveau inférieur au déficit budgété pour la même période ainsi que par rapport aux comptes 2013. Elle demande au conseil d'accepter les comptes et le bilan 2014.

- **Votation** : Les comptes et le bilan 2014 sont acceptés, avec une abstention, et il en est donné décharge à la Municipalité, à la boursière, à la fiduciaire Heller et à la commission de gestion.

5. Projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2016 (préavis n° 3/2015)

Dans son rapport, la commission des finances recommande au conseil général d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté.

- **Votation** : Le conseil général accepte, avec une abstention, l'arrêté d'imposition fixant le taux d'imposition à 80% de l'impôt cantonal de base.

6. Révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux (préavis n° 4/2015)

Dans leur rapport commun, les commissions des finances et de gestion recommandent au conseil d'accepter le règlement tel que présenté.

Plusieurs erreurs étant relevées, un amendement est proposé.

- **Votation sur l'amendement** : Le conseil général accepte, avec une abstention, l'amendement suivant à l'annexe du règlement: Corrections à l'art. 3 et 4 : « eaux claires » ; à l'art. 4 : « *ou* eaux claires » ; à l'art. 5, alinéa 1 : ôter la partie de phrase « ... et qu'il en résulte de nouvelles installations d'épuration de l'eau, ».

Plusieurs conseillers s'étonnent de l'augmentation massive des taxes. La question est posée, pourquoi ces taxes n'ont pas été introduites progressivement il y a quelques années.

La boursière, Madame Béatrice Wanner, souligne que la loi nous oblige à avoir des comptes équilibrés. Le manque étant de Fr. 70'000.00, un rattrapage est nécessaire. L'évaluation a été faite au plus juste. Comptablement, l'investissement est amorti, mais effectivement, l'emprunt n'a pas été remboursé.

- **Votation sur le règlement** : Le conseil général accepte, avec 2 abstentions et 3 avis contraires, le **règlement avec l'amendement**.

7. Révision du règlement communal sur la distribution de l'eau (préavis n° 5/2015)

Dans le rapport conjoint, les commissions des finances et de gestion recommandent au conseil d'accepter le règlement tel que présenté.

Plusieurs conseillers considèrent les nouveaux tarifs comme des coups d'assommoir.

Madame Valérie Jeanrenaud reconnaît que ces règlements auraient dû être revus il y a quelques années et que de gros efforts sont demandés. Jusqu'ici, la commune de Burtigny s'est montrée généreuse. Elle assure qu'il n'y aura plus d'augmentations pour ces prochaines années. Avec le changement de boursière, la Municipalité est maintenant à même d'appliquer une stratégie financière sur le long terme.

- **Votation** : Le conseil général accepte le règlement avec 4 abstentions et 2 voix contraires.

8. Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions en matière d'aménagement du territoire et des constructions (préavis n° 6/2015)

Dans leur rapport conjoint, les commissions des finances et de gestion recommandent au conseil d'accepter le règlement tel que présenté.

Plusieurs points de l'annexe pouvant prêter à confusion, un conseiller propose que cet objet soit renvoyé à la Municipalité et représenté avec une formulation claire à la prochaine séance du conseil.

Monsieur Claudio Cairoli précise que le règlement a été corrigé et revu par le canton.

- **Votation** : A l'unanimité, le conseil général décide de renvoyer le règlement à la Municipalité afin de clarifier l'annexe avec les tarifs.

9. Nominations pour l'année 01.07.2015 - 30.06.2016

a) Bureau :

Président : Monsieur Patrick Rosselet

Vice-président : Monsieur Christophe Oberson (nouveau)

Scrutateurs : Mesdames Cécile Burnet et Caroline Conus

Scrutateurs suppléants : Monsieur Laurent Conus et Madame Maud Feignoux

b) Commission de gestion : Messieurs Raphaël Tanner et Frank Früh et Madame Monya Jaccard ; suppléant : Monsieur Sylvain Hofer (nouveau)

c) Commission des finances : Messieurs Raphaël Tanner, Pascal Dubugnon et Daniel Burnet ; suppléant : Monsieur Jérôme Humbert

d) Commission des travaux : Messieurs Michel Jeanrenaud, Frank Früh et Daniel Tüscher

e) Commission d'urbanisme et règlement des constructions : Messieurs Daniel Hofer, Jean-Paul Humbert et Stéphane Rudig (nouveau) ; suppléant : Monsieur Philippe Cordey

10. Communications de la municipalité

Le syndic, **Monsieur Marcel Dill**, fait part des travaux importants qui devront être effectués dans le village et qui engendreront des coûts importants : routes, trottoirs, passages pour piétons, église, bâtiment communal et appartements, clocher, conduites d'eaux claires et d'eaux usées.

En ce qui concerne l'Auberge communale, un projet est en réflexion pour créer un appartement à la place des chambres d'hôtes. L'importance est mise sur l'entretien du parc immobilier existant avant de prévoir d'autres projets d'immeubles.

Les locataires des six parcelles de la zone artisanales ont été approchés pour leur proposer d'acheter leur parcelle ; le cas échéant, le conseil général sera appelé à se prononcer à ce sujet lors d'une séance extraordinaire.

Pour terminer, Monsieur Marcel Dill considère que son rôle de syndic n'a plus de raison d'être, étant souvent à contrecourant de ses collègues et n'ayant pas été consulté pour certaines décisions. Il annonce qu'il quitte sa fonction pour fin août 2015.

Madame Valérie Jeanrenaud informe au sujet du PPA qu'il sera mis en suspens jusqu'en 2018 afin de préparer entretemps une proposition pour réaliser Chise. Dans la discussion qui suit, la crainte est exprimée que la réalisation de Chise ne bloque les autres habitations.

En outre, Madame Jeanrenaud encourage les conseillers à réfléchir à des personnes qui pourraient s'engager à la Municipalité pour remplacer les membres sortants.

Madame Muriel Rosselet informe que le lundi 29 juin aura lieu la sortie des aînés au Lac de Vouglan.

Monsieur Pierre Hauser donne des nouvelles au sujet des forêts, de la déchetterie et des réparations de l'église.

Monsieur Claudio Cairoli avertit que durant la canicule, les aînés et les enfants en bas âge doivent veiller à bien s'hydrater. Des documents peuvent être consultés au bureau du greffe municipal.

Le président reprend la parole annonçant que le conseil prend acte de la démission du syndic.

11. Divers et propositions individuelles

Monsieur Jean-Paul Humbert se fait le porte-parole de plusieurs anciens municipaux qui sont choqués et blessés par les articles parus dans les journaux, faisant transparaître que les anciens municipaux n'avaient rien fait. Ils ont hésité d'écrire à la Municipalité à ce sujet.

Madame Valérie Jeanrenaud déclare qu'ils n'ont pas convoqué la presse et qu'ils n'ont rien dit de plus que ce qui avait été dit au conseil. Mais elle entend la remarque.

Monsieur Paul Sergy est étonné qu'aucun rapport de gestion n'ait été transmis au conseil, comme l'exige l'article 93 de la loi sur les communes. Il espère qu'avec les comptes 2015, un véritable rapport de gestion sera présenté.

Madame Valérie Jeanrenaud présente la nouvelle secrétaire municipale, Madame Katherina Repond.

Le président clôt la séance à 22h40.

Le président

Patrick Rosselet

La secrétaire

Eliane Hofer